

Séance du 21 janvier 2021**Délibération n° 2021-06**

L'an deux mil vingt et un, le 21 du mois de janvier à 20 heures, se sont réunis, à Meulne-Vitray dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 14 janvier 2021.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Ludovic VITOUX

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Romain POULET, Monsieur Michel PERNET,

Assistaient également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 38 ;
- VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la délibération n°2015-63 du conseil communautaire en date du 18 juin 2015 relative à la modification du tableau des emplois et des effectifs ;

- VU** la délibération n°2020-26 du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle ;
- VU** la délibération n°2020-111 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative aux tableaux des effectifs ;
- VU** la délibération n°2020-145 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 relative au tableau des effectifs ;
- VU** la délibération n°2020-200 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 relative à la création d'un poste d'adjoint technique ;
- VU** l'avis favorable du comité technique en date du 17 décembre 2020 ;

Considérant que ce poste a été transformé en temps complet ;

Considérant que le Comité Technique du Centre de Gestion 03 a émis un avis favorable lors de sa réunion du 17 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de supprimer du tableau des effectifs un poste d'adjoint technique territorial à 22,1 heures.

Article 2 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 janvier 2021,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr